ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 25 novembre 2010 — N° 160

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant l'Opération Tendre la main contre la violence familiale.

Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration concernant le 25e anniversaire de l'organisme Femmes 3A.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant la Coopérative de santé de Sainte-Félicité.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant la Maison Neilson.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant l'aide aux bibliothèques.

_____

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Adélard Langevin.

_____

M. Diamond (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner les 25 ans de bénévolat de Mme Ginette Noël-Soucy.

_____

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration concernant le festival AT@MTL.

_____

À 9 h 57, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 h 07.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion de l'École nationale de police du Québec, pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010.

(Dépôt n° 1906-20101125)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 6 octobre 2010 par M. Khadir (Mercier), concernant la consommation de cannabis à des fins médicales;

(Dépôt n° 1907-20101125)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 4 novembre 2010 par M. Kelley (Jacques-Cartier), concernant la révision du projet de loi 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 1908-20101125)

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec concernant les résultats officiels du scrutin pour l'élection partielle tenue le 13 septembre 2010 dans la circonscription électorale de Saint-Laurent.

(Dépôt n° 1909-20101125)

Dépôts de rapports de commissions

M. Kotto (Bourget), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 24 novembre 2010, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 125, Loi facilitant les dons d'organes et de tissus.

(Dépôt n° 1910-20101125)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ratthé (Blainville), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 63 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1911-20101125)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le conflit de travail au Journal de Montréal sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 6 260 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Khadir (Mercier);

(Dépôt n° 1912-20101125)

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 6 238 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Leclair (Beauharnois).

(Dépôt n° 1913-20101125)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et qu'elle salue l'implication de l'AFEAS pour l'Opération Tendre la main.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Beaudoin (Rosemont), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Roy (Lotbinière), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale affirme que la polygamie ne fait pas partie des valeurs fondamentales de la société québécoise;
>
> QU'elle estime que cette pratique va à l'encontre du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes, et qu'elle salue la position exprimée en ce sens par le Conseil du statut de la femme.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

> QUE l'Assemblée nationale appuie l'ordre de la Chambre des communes adopté hier stipulant que devront être fournies les copies de rapports d'analyses du système d'aqueduc de la base militaire de Valcartier, à partir de 1970.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 124, Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public; également afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment concernant principalement la modernisation des normes de sécurité;

- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance.

Puis du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

— la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 113, Loi anti-prête-noms en matière de contributions électorales; également afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 114, Loi augmentant les pouvoirs de contrôle du directeur général des élections; et enfin, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements;

— la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 128, Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les fonds spéciaux et le secteur financier;

— la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal.

———————

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

— la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de statuer sur une demande de mandat d'initiative concernant la contrebande du tabac.

Puis du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il donne les avis suivants :

— la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité poursuivra ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale;

— la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail dans le cadre de l'étude des pétitions concernant les cours d'éducation à la sexualité; et en séance publique afin de procéder à l'audition des personnes et des organismes.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Bachand, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 117, Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2010 et à certains autres énoncés budgétaires, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 117 est adopté.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 117 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 30 novembre 2010, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

À 12 h 28, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 30 novembre 2010, à 13 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 25 novembre 2010, à 11 h 24, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, la représentante du premier ministre, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 132 Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales

Le Président

YVON VALLIÈRES